

**211**

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas

MRC de Joliette

**DB23**

6212-03-107

**160**

Lieu d'enfouissement sanitaire dans la  
municipalité Argenteuil – Deux-Montagnes  
RIADM

Argent. – Deux-Mont. 6212-03-074

**DB44**

**Document 1 : tableau intitulé «Précisions obtenues sur  
les LES autorisés par décret»**

**par Michel Simard, en collaboration avec des collègues  
des directions régionales suivantes du MENV :**

**André Caron, Chaudière-Appalaches  
Ruth Drouin, Chaudière-Appalaches  
Daniel Labrecque, Saguenay-Lac-St-Jean  
André Nadeau, Capitale-Nationale  
Jacques Levasseur, Lanaudière  
Robert Thibeault, Mauricie  
Gilles Gaudette, Centre-du-Québec  
Madeleine Raymond, Montérégie  
Michel Lévesque, Abitibi-Témiscamingue  
Évangéline Rivest, Abitibi-Témiscamingue**

**et des directeurs généraux d'entreprise :  
Yves Normandin, Usine de triage Lachenaie inc.  
Bernard Gobeil, Centre technologique AES inc.**

**PRÉCISIONS OBTENUES SUR LES SITES AUTORISÉS PAR DÉCRET**

PROMOTEUR	LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)	FRAIS D'IMMOBILISATION	FRAIS D'EXPLOITATION	COÛT À LATONNE <sup>1</sup> DE L'ENFOUISSEMENT	TONNAGE ANNUEL	DURÉE D'AUTORISATION
Régie intermunicipale d'élimination des déchets de Brome-Missisquoi	Agrandissement d'un LES à Cowansville (Décret 701-98)	4 680 000 \$ <sup>11</sup>	626 000 \$	26,00 \$ <sup>12</sup>	57 500	31 décembre 2023
Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière	Agrandissement d'un LES à St-Lambert-de-Lauzon (Décret 701-98)	6 000 000 \$ <sup>13</sup>	500 000 \$	42,60 \$	38 000	30 juin 2026
MRC Lotbinière	Agrandissement du LES de Saint-Flavien	2 850 000 \$ <sup>14</sup>	426 000 \$ <sup>15</sup>	54,00 \$ <sup>16</sup>	16 000	31 décembre 2020
Régie intermunicipale de gestion des déchets du secteur ouest de Portneuf	Agrandissement d'un LES et DMS à St-Alban <sup>17</sup> (Décret 862-98)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	31 décembre 2023
Services sanitaires Gaudreau inc.	Agrandissement d'un LES à St-Rosaire <sup>18</sup> (Décret 150-99)	1 750 000 \$	740 000 \$	41,25 \$	64 500	31 décembre 2023
Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud	Agrandissement d'un LES à St-Côme-Linière <sup>19</sup> (Décret 694-2000)	7 800 000 \$	814 000 \$	90,00 \$	20 000	31 décembre 2026
Ville d'Amos	Établissement d'un LES à Amos <sup>20</sup> (Décret 487-2001)	5 744 000 \$	372 000 \$	37,40 \$	21 405	31 juillet 2027

\\s00bur2\00d\docum\projets\les\sites autorisés par décret-tableau.doc  
Précisions disponibles au 01-11-21. Michel Simard

<sup>11</sup> Idem à la note 10.

<sup>12</sup> Le coût à la tonne de l'enfouissement sera de 27,50 \$ en 2002.

<sup>13</sup> Un prêt sur 20 ans de ce montant a été effectué.

<sup>14</sup> Idem à la note 10.

<sup>15</sup> Les frais d'exploitation doivent passer à 475 000 \$ en 2002.

<sup>16</sup> Le coût à la tonne devrait atteindre 60,00 \$ en 2002 et jusqu'à 74,00 \$ en 2006 ; par la suite, il devrait augmenter d'environ 2 % par an.

<sup>17</sup> Non disponible, site non opérationnel, les matières résiduelles étant acheminées au LES de Champlain actuellement.

<sup>18</sup> Données prévisionnelles dans l'étude d'impact pour projet non encore opérationnel.

<sup>19</sup> Données prévisionnelles pour 2002 pour un projet dont le c.a. est prévu à l'hiver 2002 ; les frais d'immobilisation sont partiels, incluant trois cellules, le bassin de traitement, la réfection de la route ; le coût de l'enfouissement à 90,00 \$ sera chargé quand tout sera en place, étant, avant traitement, à 75,00 \$.

<sup>20</sup> Données prévisionnelles dans l'étude d'impact pour projet non encore opérationnel, avec scénario de frais d'immobilisation avec imperméabilisation que de certaines zones où l'argile est trop mince, avec l'hypothèse de desserte de la MRC avec 25 % de valorisation et une densité des déchets de 600 kg/m<sup>3</sup>.

**PRÉCISIONS OBTENUES SUR LES SITES AUTORISÉS PAR DÉCRET**

PROMOTEUR	LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)	FRAIS D'IMMOBILISATION	FRAIS D'EXPLOITATION	COÛT À LATONNE <sup>1</sup> DE L'ENFOUISSEMENT	TONNAGE ANNUEL	DURÉE D'AUTORISATION
CUM	Agrandissement du LES de la carrière Demix à Montréal <sup>2</sup> (Décret 1351-95)	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.
Usine de triage Lachenaie inc.	Agrandissement du LES à Lachenaie (Décret 1549-95)	N.P. <sup>3</sup>	N.P. <sup>3</sup>	34,50 \$	970 000	Avril 2003 <sup>4</sup>
Municipalité de Champlain	Agrandissement d'un LES à Champlain (Décret 316-96)	5 200 000 \$	1 050 000 \$	28,00 \$	40 000	32 ans <sup>5</sup>
Centre technologique AES inc.	Établissement d'un LES à Chicoutimi (Décret 637-97)	N.P. <sup>6</sup>	N.P. <sup>6</sup>	89,00 \$ <sup>7</sup>	77 000	30 juin 2022
Services sanitaires Cintec inc. <sup>8</sup>	Établissement d'un Les à Larouche (Décret 638-97)	N.D. <sup>9</sup>	N.D.	N.D.	N.D.	31 décembre 2021
MRC La Nouvelle-Beauce	Établissement d'un LES à St-Édouard-de-Frampton (Décret 707-97)	4 500 000 \$ <sup>10</sup>	365 000 \$	67,00 \$	22 000	31 décembre 2022

<sup>1</sup> Tarification affichée.

<sup>2</sup> Non comparable, ce LES étant à usage exclusif, ne recevant que les cendres de l'incinérateur des boues de l'usine d'épuration des eaux usées de la CUM.

<sup>3</sup> Non précisé par la direction régionale et le promoteur, ces informations étant jugées confidentielles pour ce LES privé.

<sup>4</sup> Durée de vie estimée pour les cellules autorisées.

<sup>5</sup> Durée de vie estimée (32 ans) plutôt que durée d'autorisation ; en effet, il resterait 4 ans d'opération dans le site actuel et il est estimé à 28 ans de vie utile pour l'agrandissement.

<sup>6</sup> Idem à la note 3.

<sup>7</sup> Tarification affichée pour les matières résiduelles provenant des secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) ; pour les MRC qui ont une ristourne, la tarification est de 56,00 \$.

<sup>8</sup> Site maintenant acquis par Centre technologique AES inc.

<sup>9</sup> Non disponible, car non opérationnel comme LES, étant partiellement utilisé actuellement pour l'enfouissement de sols contaminés.

<sup>10</sup> Frais d'immobilisation à ce jour.